

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007004

Signataire : MG/PC

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2007

RAPPORTEUR : Eric PLEE

OBJET : Changement de statuts du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), actuellement S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte) en S.I.V.U. (Syndicat à Vocation Unique)

EXPOSE :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les règles de fabrication, de transport, de distribution pour la fourniture de repas pour divers usagers de la ville, le conseil municipal du 22 mai 2003 a accepté d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) dans les formes et conditions définies par la réglementation propre aux établissements de coopération intercommunale. Le Préfet a accepté cette adhésion par arrêté du 22 septembre 2003.

Dans les statuts du SIRESCO, au 3^{ème} alinéa de l'article 1 – FORMATION D'UN SYNDICAT – était indiqué "la transformation du syndicat à vocation unique (S.I.V.U.) en syndicat à vocation à la carte (SIVOM à la carte) a été autorisé par arrêté préfectoral pris conjointement par Messieurs les Préfets de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Seine et Marne, en date du 26 août 1999.

Par courrier reçu le 9 janvier 2007, le SIRESCO souhaite revoir ses statuts afin de redevenir un S.I.V.U. du fait du renoncement à la compétence blanchisserie qui se révèle trop coûteuse.

Le SIRESCO a voté cette modification au conseil syndical du 12 décembre 2006 et demande à chaque commune membre de se prononcer dans les 3 mois de la notification soit avant le 9 avril 2007.

Il vous est proposé d'accepter la modification des statuts du SIRESCO en SIVU.